



PRÉFECTURE MARITIME DE LA MÉDITERRANÉE
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU VAR

**Avis rendu par Monsieur le Préfet maritime de
la Méditerranée**

Objet : Commune de Saint-Raphaël.

**Concession d'utilisation des dépendances du domaine public maritime en dehors des ports.
Ponton dit de l'Escale à Agay.**

Références : a) Article R.2124-56 du code général de la propriété des personnes publiques.

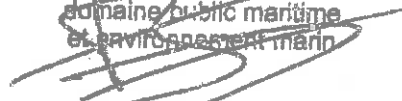
b) Arrêté préfectoral n°228/2018 du 14 septembre 2018 portant délégation de signature du préfet maritime de la Méditerranée au directeur départemental des territoires et de la mer.

Vous avez sollicité, au titre de l'article R.2124-56 du CGPPP, mon avis conforme concernant la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime visée en objet.

Après examen du dossier, j'ai l'honneur de donner un avis favorable à ce projet qui n'appelle pas d'observations particulières.

Toulon, le 29 JUL. 2019

*Pour le préfet maritime de la Méditerranée,
le directeur départemental des territoires
et de la mer,*

Le chef du service
domaine public maritime
et environnement marin

Julien BREMOND